

**TALIS FACTORY**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 36 379 062,50 euros**  
**Siège social : 110 AV PAUL DOUMER, 24100 BERGERAC**  
**900 401 944 RCS BERGERAC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITE DE SURVEILLANCE**  
**DU 6 MAI 2025**

L'an 2025

Le 6 mai

A 16h,

Les membres du Comité de Surveillance de la société TALIS FACTORY se sont réunis pour partie dans les locaux de IDI au 23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris et pour l'autre partie en visioconférence, sur convocation du Président, faite conformément aux Statuts.

Sont présents :

Monsieur Augustin Harrel-Courtès, Président,  
Madame Inès Lavril, membre,  
Monsieur Thomas Bernard, membre  
Monsieur Nicolas Bonillo, membre  
Monsieur Louis-Matthieu Heck, censeur  
Monsieur Patrick Levy-Waitz, censeur

Sont invités :

Monsieur Alexandre Cordel

Le Comité de Surveillance, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Augustin Harrel-Courtès préside la réunion en sa qualité de Président du Comité de Surveillance.

Les Membres du Comité de surveillance décident de nommer Inès Lavril, en tant que secrétaire de séance. Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Comité de surveillance adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Comité de surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Démission de M. Olivier Toiron de ses fonctions de Président de la Société, et désignation de la société MadVenture en qualité de nouveau Président,
- Autorisation donnée au nouveau Président de la Société de désigner M. Olivier Toiron en qualité de Directeur Général de la Société,
- Pouvoir pour formalités.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Le Comité de Surveillance, prenant acte de la démission de Monsieur Olivier Toiron de ses fonctions de Président de la Société,

**décide**, conformément à l'article 13.1 des statuts de la Société, de désigner en qualité de nouveau Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée expirant le 30 septembre 2025 :

#### **MadVenture**

société par actions simplifiée au capital de 1.444.160 euros  
dont le siège social est à Vaucresson (92420) – 16, sente de la Folie  
identifiée au système Siren sous le numéro RCS Nanterre 843 204 967

prise en la personne de son président, Monsieur Marc Adler.

Monsieur le président du Comité de Surveillance indique au Comité que la société MadVenture lui a assuré répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de ces fonctions ne pas se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'accès ou l'exercice de ces fonctions :

**arrête** les termes de la Convention de Mandat, dont le projet figure en annexe au présent procès-verbal, qui fixe les conditions, notamment financières, d'exercice par le nouveau Président de la Société de ses fonctions :

**donne** tous pouvoirs au nouveau Président de la Société pour conclure, au nom et pour le compte de la Société, ladite Convention de Mandat en des termes strictement conformes aux termes du projet annexé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

Le Comité de Surveillance, prenant acte de la démission de Monsieur Olivier Toiron de ses fonctions de Président de la Société,

**autorise**, conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, le nouveau Président de la Société à désigner en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Olivier Toiron  
de nationalité française,  
né le 19 novembre 1979 à Sainte-Foy-La-Grande (33)  
demeurant à Bergerac (24100) – 41, chemin de Touterville

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RESOLUTION

Le Comité donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité relatives aux décisions ci-dessus adoptées, et, plus généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\*

\*      \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre membre du Comité.



Monsieur Augustin Harrel-Courtès  
Président du Comité de surveillance



Monsieur Nicolas Bonillo  
Membre du Comité de surveillance

Acceptation de fonctions

Bon pour acceptation des  
fonctions de Président de  
la société

MadVenture  
Par Marc Adler, président  
Signature précédée de la mention  
« bon pour acceptation des fonctions de  
Président de la société »

